

a la même valeur et le même effet que si elle était dressée, sous la foi du serment, et sous l'empire de la loi de la preuve au Canada, 1893. Attesté et signé, le 9ème jour de juin 1904, en ma présence.

E. E. AIKINS.

WM. S. WYLDE, J.P.

On m'informe qu'il faut environ 100 flacons d'eau-de-vie pour remplir un baril ; du reste, je ne saurais me prononcer de science personnelle sur la question. M. Griffin, dans cette circonstance, a obtenu 65 suffrages à Mulgrave. Le parti conservateur a dû donner à chaque votant un flacon et demi d'eau-de-vie, si ce calcul est exact. Le parti conservateur a obtenu plus de 1,600 votes dans cette élection, et s'il a traité tous ces électeurs avec autant de libéralité qu'il en a déployé à l'égard des citoyens de Mulgrave, il a dû leur fournir environ 2,500 flacons d'eau-de-vie au cours de cette élection ; et cependant le rédacteur du "Sun", de Truro, lève les mains au ciel et voue aux gémonies ces infâmes libéraux qui n'ont pas hésité à se procurer des votes, en distribuant des boissons alcooliques.

On a porté une autre accusation contre certains citoyens de Guysborough ; on les a accusés d'avoir falsifié les listes électorales, et comme cette accusation a été colportée par tout le pays par les journaux conservateurs, il convient que je m'y arrête un instant. Je m'étais déjà proposé, dans une circonstance antérieure, d'appeler l'attention de la Chambre sur cette question qui a été fort débattue, tant dans les journaux libéraux que dans la presse conservatrice. A mon avis, cette accusation est dénuée de tout fondement. Cette accusation a été formulée dans le "Herald", de Halifax, par un correspondant anonyme qui signe "Oculus". Dans cet article, il cite nombre de noms qui auraient été rayés de la liste électorale du district de Sainte-Marie. Cette liste a aussi été publiée, avec des en-têtes flamboyants, dans le "Star", de Montréal, et nombre d'articles de rédaction ont été publiés sur la question. Cette accusation a été publiée dans le "Mail" de Toronto. Bien que je ne veuille pas fatiguer l'attention de la Chambre en donnant la lecture de la lettre d'"Oculus", je me permettrai de citer un extrait du "Mail", de Toronto. Écoutons le "Mail" :

Il s'est fait des révélations étonnantes, à la suite d'une enquête instituée sur les moyens employés par les libéraux pour s'assurer la victoire dans le comté de Guysborough, N.-B. Ce collège électoral se compose de deux municipalités, dont l'une est connue sous le nom de Sainte-Marie. A la dernière élection partielle la majorité libérale à Sainte-Marie s'est accrue de 77 voix, bien qu'il ait été émis un moindre nombre de suffrages. Ce fait a provoqué une enquête. Il paraît qu'à la veille de l'élection, on a délibérément et clandestinement rayé de la liste électorale les noms de 83 conservateurs.

Que la Chambre prenne note de ce fait. Ce journal affirme que, la veille de l'élection, on a clandestinement biffé de la liste élec-

M. SINCLAIR.

torale les noms de certains votants conservateurs. Je vais établir l'impossibilité de pareil fait et prouver qu'il n'en est absolument rien.

Il semble étonnant que pareil fait puisse se produire, en dépit de toutes les sauvegardes établies par la loi.

Cependant, le complot tendant à priver ces électeurs de leur droit de suffrage a été soigneusement tramé. Pour les élections fédérales, nous utilisons maintenant les listes provinciales qui sont confectionnées d'après les rôles des municipalités. Les libéraux de Sainte-Marie s'emparèrent donc des rouages municipaux, puis ils exclurent tous les conservateurs du nombre des répartiteurs et des réviseurs qui sont chargés de la confection des listes municipales. Sans en notifier l'avis aux intéressés et sans même faire l'affichage des listes préliminaires, ainsi que le veut la loi, les réviseurs rayèrent les noms de 83 conservateurs, dont les aptitudes à exercer leur suffrage ne saurait être révoqué en doute. Tout cela s'est fait si secrètement que l'élection partielle était en branle, lorsque cette fraude fut découverte. Il était alors trop tard pour faire remédier à la chose par les tribunaux. On ne saurait guère nier que ce complot a été délibérément tramé, puisque les conservateurs seuls en ont été les victimes et toute la conspiration s'est ourdie dans l'ombre. Cette affaire est si scandaleuse et si contraire à tous les principes d'équité qu'il suffit de la livrer à la publicité pour assurer le châtiement des coupables et le redressement des griefs.

Voilà un échantillon des articles de fond publiés dans les principaux journaux conservateurs au sujet de cette élection. On affirme d'abord que les libéraux ont obtenu dans le district de Sainte-Marie une majorité supérieure de 77 voix à la majorité qu'ils avaient obtenue en 1900, et cela parce qu'on a rayé de la liste les noms de 83 conservateurs ce qui a mis les libéraux en mesure d'obtenir une majorité dans cette partie du comté. La municipalité de Sainte-Marie comprend sept arrondissements de votation. Quatre de ces arrondissements sur le littoral de l'Atlantique forment le district électoral No 1 et voici les districts où on affirme que les listes ont été falsifiées : Marie Joseph, Liscomb, Sherbrooke et Port-Hilford. Le journal en question dit :

Sans notifier l'avis aux intéressés et sans même faire l'affichage des listes préliminaires, comme le veut la loi, les réviseurs rayèrent les noms de 83 conservateurs.

J'ai sous les yeux une déclaration dressée, sous la foi du serment, par le réviseur, M. Ross, qui paraît avoir exercé les fonctions de président du comité et il affirme que les faits ont été fort exagérés ; qu'au lieu d'avoir rayé les noms de 83 conservateurs, on n'a biffé que 21 noms d'électeurs, tant libéraux que conservateurs, au cours de la révision qui eut lieu l'année précédant l'élection du 16 mars, et que sur ces 21 noms, il n'en est pas un seul qui ne dû être rayé, sauf six, et encore ces noms ont-ils été biffés par erreur du copiste chargé d'en dresser des exemplaires. Sur ces six indi-